



# RAPPORT ANNUEL

# 2023



**ANCREAI**

Fédération des CREAI

## **Présentation de la fédération nationale des CREAI**

### **Qui sommes-nous ?**

La fédération nationale des Centres Régionaux d'Études, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité regroupe 15 CREAI en France.

Les CREAI sont des associations à but non lucratif à dimension régionale reconnues par un cahier des charges ministériel.

Les CREAI proposent des prestations à destination des acteurs de la santé au service des personnes en situation de vulnérabilité et de leurs familles.

### **Nos missions**

La fédération nationale des CREAI accompagne les CREAI dans la construction de méthodologies et d'offres de services liées au secteur de la santé pour, et avec, les personnes en situation de vulnérabilité et leurs familles. Elle représente les CREAI auprès des acteurs politiques nationaux et contribue à l'évolution des politiques publiques à partir des constats dressés par les CREAI.

Les CREAI ont été créés pour soutenir les professionnels et structures des secteurs sanitaire, social et médico-social, dans la mise en œuvre des politiques publiques en faveur des personnes en situation de vulnérabilité.

Les publics concernés par les travaux des CREAI sont :

- L'enfance en danger,
- Les personnes en situation de handicap,
- Les personnes âgées,
- Les personnes en situation d'insertion sociale.

### **Nos prestations**

- Des ETUDES et RECHERCHES sur le champ médico-social, social et sanitaire pour informer les acteurs du secteur de la santé et les pouvoirs publics, et proposer des solutions.
- Des FORMATIONS pour répondre aux besoins d'évolution des compétences des professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social et accompagner les personnes en situation de vulnérabilité dans l'exercice de leurs droits
- Des GUIDES et OUTILS pour accompagner les professionnels dans la mise en œuvre des politiques publiques et les personnes concernées dans l'appropriation de la compréhension des évolutions à l'œuvre dans le secteur

### **Nos valeurs**

Depuis 60 ans, les CREAI, lieu-tiers au service de l'intérêt général, s'appuient sur un socle de valeurs communes :

- Le soutien à l'autodétermination des personnes et le libre choix de leurs parcours de vie,
- Le respect des droits de l'Homme et de la démocratie,
- Le respect de la laïcité,
- La solidarité et le refus de la pauvreté et des exclusions,
- La reconnaissance de chaque individu et de ses droits,
- L'utilité sociale et non-lucrative de leurs actions.

## Table des matières

En bref : Si vous deviez retenir 9 temps forts en 2023.....	5
Partie 1 : Une vie fédérale dynamique et riche .....	8
1/ Les instances de gouvernance de l'ANCREAI .....	8
2/ Le réseau des CREAI en cours de développement en Antilles-Guyane .....	8
3/ Evolution des CREAI : du cahier des charges à la mission IGAS ?.....	9
1/ Le séminaire annuel de formation des directeurs et conseillers techniques	10
2/ Outils au service des CREAI .....	12
a. La veille sur les appels d'offres.....	12
b. INTERSTIS : l'INTRANET du réseau des CREAI.....	12
c. La promotion des travaux conduits par le réseau auprès des acteurs du secteur.....	12
3/ Animation du réseau des CREAI .....	13
a. Groupe de travail InterCREAI : Protection de l'enfance.....	13
b. Groupe de travail technique InterCREAI : Transformation de l'offre..	13
c. Groupe de travail InterCREAI : Cancer et handicap .....	14
d. Groupe de travail InterCREAI : Communication .....	15
e. Les Webinaires inter-CREAI .....	15
4/ Interventions dans les journées régionales des CREAI.....	15
<b>5/ Les CREAI et leur fédération : Un acteur entendu par les pouvoirs publics.....</b>	<b>15</b>
a. Les auditions.....	15
b. Les négociations.....	16
c. Les concertations.....	16
d. Une politique de partenariat avec les acteurs du secteur .....	17
Partie 3 : Les projets portés par la fédération et les CREAI au service des acteurs du secteur.....	20
1/Les études et notes documentaires .....	20
a. UEMA et EMAS .....	20
b. Etat des lieux du déploiement des PCPE sur le territoire national .....	20
2/ Les outils.....	21
a. Nos Droits Aussi .....	21
b. HANDIDONNEES.....	23
c. ARSENE .....	24
3/ Journées nationales.....	25
a. La journée nationale « Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées » .....	25

b.    Les journées nationales « Ecole Inclusive ! Ecole Pour tous ? ».....	26
4/ Programmes nationaux .....	28
a.    START : Soutenir l’amélioration des pratiques, la transformation de l’offre et faciliter l’accès aux ressources territoriales dans le champ des Troubles du Neuro-Développement en réponse aux aspirations et aux besoins des personnes. ....	28
b.    EPoP – la méthodologie de la démarche qui soutient le développement de l’intervention par les pairs .....	32
5/ Les formations auprès des structures nationales .....	35
Annexe .....	37
Equipe du siège au 31/12/2023.....	37





## En bref : Si vous deviez retenir 9 temps forts en 2023

### Adoption du texte de la Commission Prospective

En janvier 2023, suite à de nombreux échanges au sein du réseau des CREAI, le conseil d'administration de la Fédération a adopté le texte de la commission Prospective « Agir pour rendre effective la société inclusive : quels CREAI et Fédération pour demain ? ». Ce texte, qui suscite des interrogations, ouvre des débats, propose des réponses, est une boussole sur les perspectives d'évolution des CREAI. Il constitue une base de réflexion partagée sur le rôle que peuvent jouer les CREAI pour favoriser l'accès effectif à leurs droits des personnes en situation de vulnérabilité et nourrir ainsi des discussions et des décisions au sein du réseau.

### Evolution de la gouvernance de la Fédération des CREAI

L'assemblée générale extraordinaire du 16 mars 2023 a adopté deux modifications statutaires majeures. La première a modifié la place des Directeurs des CREAI au sein du Conseil d'administration. Ainsi, ces derniers n'y siègent plus avec voix délibératives et, 3 directeurs y représentent les positions du Comité des Directeurs avec voix consultative. La seconde a porté de 3 à 6 le nombre de personnes qualifiées siégeant au conseil d'administration. Ces personnes qualifiées ont désormais une voix délibérative. Ainsi, Emma Etienne, Présidente de l'Association « SPEAK ! », Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS, ancienne directrice générale du GIP « Enfance en danger », et Fabien SUDRY, Préfet, ont rejoint Geneviève AVENARD, ancienne adjointe au Défenseur des Droits, Michel LAFORCADE, ancien Directeur Général d'ARS et Florence JABLONSKI, Présidente de « Nous Aussi ! » dans le collège des personnes qualifiées.

### Séminaire de Lyon

Le séminaire annuel de formation et d'échanges du réseau des CREAI s'est tenu du 5 au 7 juillet 2023 à Lyon. Il a réuni 70 professionnels et 12 administrateurs du réseau des CREAI qui ont débattu et échangé tout au long de ces 3 journées sur les projets fédéraux. Ils ont également bâti collectivement des feuilles de route des travaux à conduire dans les années à venir pour déployer des projets nationaux au service de l'accès effectif à leurs droits des personnes en situation de vulnérabilité.

### START : le déploiement national du projet

Expérimenté dans les Régions Auvergne Rhône Alpes et Ile de France de 2017 à 2021 avec le soutien de la CNSA et des ARS de ces deux Régions, le projet START, projet multipartenarial co-porté initialement par la Filière nationale de santé

DEFISCIENCE, l'Anecamp, l'Alliance Maladies Rares, Nexem, Fehap, l'Unapei, a rejoint l'ANCREAI et le réseau des CREAI afin d'être déployé sur l'ensemble du territoire national. Fin 2023, l'ensemble des régions métropolitaines sont engagées dans cette démarche de formation innovante sur les troubles du neurodéveloppement qui prévoit dans un second temps la mise en œuvre en régions des Communautés de pratiques professionnelles.

### EPoP : une collaboration prometteuse

Le partenariat entre la Croix Rouge Française et la Fédération des CREAI pour soutenir le déploiement d'EPoP (*Empowerment and Participation of persons with disability*) en Région a perduré au cours de l'année 2023. Ainsi, en relation étroite avec la coordination nationale portée par la Croix Rouge Française, la Fédération des CREAI a continué à participer à la coordination avec les porteurs de projet en Régions Hauts de France et Nouvelle Aquitaine. Elle a également accompagné les Régions Bourgogne Franche-Comté et Occitanie à lancer le projet dans leurs Régions respectives. La Fédération des CREAI a également, toujours en lien avec la coordination nationale et les porteurs régionaux du projet, développé le site Internet dédié au projet et élaboré un guide de déploiement en Région pour soutenir les futures régions dans leur démarche.

### Vers une mission IGAS sur l'accompagnement à la mise en œuvre de la transformation par les CREAI ?

Les négociations ouvertes en 2022 sur l'évolution du cahier des charges des CREAI a entraîné des échanges et réflexions avec les pouvoirs publics sur la place actuelle des CREAI dans l'accompagnement à la mise en œuvre de la transformation de l'offre et aux modalités de leur financement. Afin d'éclairer une éventuelle décision future, une mission de l'IGAS sur la transformation de l'offre qui devrait notamment porter sur le rôle et le financement des CREAI, a été annoncée fin 2023.

### Les journées nationales école inclusive, école pour tous



Suite à la décision du Conseil d'administration en 2022 de modifier le format des Journées nationales afin de favoriser une approche plus transversale des politiques publiques de santé, la Fédération des CREAI, en partenariat étroit avec les CREAI Auvergne Rhône Alpes et Bourgogne Franche-Comté ont organisé les journées nationales « Ecole Inclusive ! Ecole pour Tous ? » qui ont rassemblé plus de 1400 participants du secteur social, médico-social et de l'Education nationale.

## La journée nationale PCPE

A la demande d'un collectif de responsables de PCPE, la Fédération des CREAI a organisé la 1<sup>ère</sup> édition des journées PCPE. Cet évènement national a permis aux professionnels des PCPE de débattre et d'échanger sur leur fonctionnement et de mesurer les importantes différences territoriales de déploiement de ce dispositif innovant d'accompagnement des personnes en situation de handicap.



## Naissance d'un CREAI en Guyane

Le 26 avril 2023 à Cayenne, en présence de Mme Clara DE BORDE, Directrice générale, et de M. Reginaldo GRACE-ETIENNE, Directeur Autonomie de l'ARS, de Mme Jacqueline MERCURY-GIORGETTI, sous-préfète, de nombreux acteurs de la santé et de la solidarité se sont réunis pour officialiser la création d'un nouveau CREAI en Guyane et débattre des actions à conduire par ce dernier pour répondre aux besoins et attentes des personnes en situation de vulnérabilité du territoire.

## Partie 1 : Une vie fédérale dynamique et riche

### 1/ Les instances de gouvernance de l'ANCREAI

Deux Assemblées générales se sont tenues en 2023, une statutaire et l'autre extraordinaire. L'Assemblée générale extraordinaire a conduit essentiellement à porter le nombre de personnes qualifiées au Conseil d'Administration de 3 à 6 personnes, à leur donner une voix délibérative et à leur permettre d'exercer tout mandat au sein de la Fédération. La réforme statutaire a également modifié la composition du Bureau au sein duquel ne peuvent siéger désormais que des Présidents ou des personnes qualifiées. Enfin, cette réforme a modifié la représentation des Directeurs au sein du conseil d'administration qui y siègent désormais au nombre de 3 avec voix consultative au titre de la représentation du Comité des Directeurs.

L'assemblée générale statutaire a quant à elle permis de présenter et valider les comptes 2022, le rapport d'activité 2022 et le rapport moral de la fédération. Les comptes ont été certifiés par Mme Oriane STEPHAN, commissaire aux comptes au Cabinet SO Expertise. Elle a également procédé au renouvellement du Bureau qui est désormais composé de Jacques NODIN, Président, Jean-Claude THIMEUR, Trésorier et de Bernard GIRY, Françoise JAN et Michel LAFORCADE.

Le Conseil d'administration, qui rassemble les 14 CREAI et les personnes qualifiées, s'est réuni à 6 reprises. Le Conseil d'administration a pour mission de prendre les décisions sur des dossiers techniques étudiés par le comité des directeurs et de fixer les orientations politiques de la fédération.

Le Comité des directeurs se réunit tous les mois. Il est composé des directeurs des CREAI et du délégué fédéral. Le comité des directeurs a pour mission d'émettre un avis sur les décisions à venir du Conseil d'administration, de lui proposer des actions ou projets et de mettre en œuvre les décisions de ce dernier. C'est également un lieu d'échanges précieux sur l'identification des expérimentations locales existantes, des freins et leviers de mise en œuvre des politiques publiques, etc.

Le Bureau, qui réunit désormais cinq membres (présidents de CREAI ou personnes qualifiées) a pour mission d'assurer le suivi des actions et projets mis en œuvre par la fédération et de préparer les décisions et délibérations du Conseil d'administration. En 2023, le Bureau s'est réuni à 5 reprises.

### 2/ Le réseau des CREAI en cours de développement en Antilles-Guyane

A la demande des acteurs du secteur de la santé mais aussi de l'Agence Régionale de Santé de Guyane, et après 12 mois de concertation, un CREAI a été créé en Guyane au mois d'avril 2023 afin d'accompagner les acteurs dans l'observation des besoins en accompagnement social et médico-social de la population guyanaise et dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Cette démarche initiée par l'ARS en Guyane a été reprise par les ARS de Martinique et de Guadeloupe qui ont contacté la Fédération des CREAI afin qu'elle les



accompagne dans la création d'un CREAI dans leurs territoires respectifs. Ainsi, un CREAI devrait voir le jour en 2024 à la Martinique et en 2025 à la Guadeloupe. L'ensemble des structures sociales, médico-sociales et sanitaires des DROM pourront ainsi bénéficier des accompagnements proposés par les CREAI et leur Fédération.

### **3/ Evolution des CREAI : du cahier des charges à la mission IGAS ?**

La Fédération des CREAI a engagé des négociations afin de faire évoluer le cahier des charges des CREAI, dont certaines dispositions n'étaient plus en parfaite adéquation avec les orientations actuelles des politiques de l'action sociale et médico-sociale. Un texte a été finalisé au mois de juin mais les pouvoirs publics ont souhaité éclairer les négociations en cours en saisissant l'IGAS d'une mission sur la transformation de l'offre qui devra notamment formuler des propositions sur l'organisation et le financement des CREAI et de leur Fédération pour accompagner les acteurs dans les territoires. Cette mission IGAS, dont la lettre de mission devrait être publiée en 2024, a été annoncée lors du 1<sup>er</sup> Comité de Pilotage national de la Transformation de l'offre de décembre 2023.

### **4/ Création d'une commission de travail sur la transformation de l'offre**

Si le réseau des CREAI est fortement mobilisé de longues dates sur l'accompagnement des acteurs à la transformation de l'offre dans les territoires, il est apparu nécessaire au Conseil d'administration de créer une commission de travail sur cette thématique afin de définir une analyse partagée du réseau sur ces enjeux. Cette commission de travail, composée de Présidents, Personnes qualifiées, Directeurs et conseillers techniques, s'est réunie à 3 reprises afin de formuler des propositions au conseil d'administration pour une adoption du texte en 2024. Elle a été accompagnée dans ces travaux par Loïc ANDRIEN, chercheur associé au CEREFIGE.

## Partie 2 : La fédération au service des CREAI

### 1/ Le séminaire annuel de formation des directeurs et conseillers techniques



Le séminaire annuel de formation et d'échanges des professionnels du réseau des CREAI s'est tenu du 5 au 7 juillet 2023 à Lyon. Il a réuni 75 professionnels CREAI et 12 Présidents et personnes qualifiées membres du Conseil d'administration de la Fédération des CREAI qui ont débattu tout au long de ces 3 journées sur les projets fédéraux.

Ce séminaire est un temps de formation inter-CREAI, de partage de réflexions sur les évolutions du réseau avec les administrateurs et d'échanges sur des outils déployés par le réseau des CREAI. L'organisation pratique a été assurée conjointement par la fédération et le CREAI Auvergne Rhône Alpes, région d'accueil de ce séminaire.



### PROGRAMME DU SEMINAIRE

Son programme a été élaboré par un comité de préparation composé d'administrateurs, Directeurs et Conseillers techniques à partir des besoins identifiés dans les CREAI.

#### **Mercredi 5 juillet**

- Matin

Les Présidents et Personnes qualifiées se sont réunies pour débattre d'une analyse partagée des CREAI sur la transformation de l'offre.

Les Directeurs se sont réunis en Comité des Directeurs.

- Après-midi

Animation proposée par le CREAI Auvergne Rhône Alpes pour favoriser l'interconnaissance entre les professionnels du réseau des CREAI

Bilan des travaux conduits par la Fédération et perspectives

Table ronde : « droits des personnes et société inclusive » avec

- François VIALLA, Professeur de droit privé, Université de Montpellier
- Julia BOIVIN, formatrice sur les sujets d'autodétermination et de pair-aidance
- Amélie DE SOUSA, sous-Préfète du Cantal en charge de l'accessibilité

### **Jeudi 8 juillet**

- Matin :

#### Travail en ateliers sur les thématiques suivantes :

- ✓ *Atelier 1 : L'Octobus : les CREAI à la rencontre de l'innovation sociale*
- ✓ *Atelier 2 : Quelles actions des CREAI auprès des Caisses d'Allocations Familiales ? Tour d'horizon et perspectives de travail inter-CREAI*
- ✓ *Atelier 3 : Intervention par les pairs en protection de l'enfance : les projets des CREAI*
- ✓ *Atelier 4 : Tour de France des CREAI des projets pour les mandataires judiciaires à la protection des majeurs*
- ✓ *Atelier 5 : Etude d'Impact, impact social... : quelle méthodologie pour les projets des CREAI ?*
- ✓ *Atelier 6 : Accompagner les personnes à l'exercice du pouvoir d'agir : les initiatives des CREAI*
- ✓ *Atelier 7 : Atelier dédié aux personnels administratifs*

- Après-midi :

#### Groupes de travail prospectifs sur les feuilles de route des travaux fédéraux et de leur déclinaison dans les CREAI

- ✓ *La place des personnes concernées dans la gouvernance et les travaux des CREAI*
- ✓ *Le CNR Bien Vieillir*
- ✓ *L'organisation en plateforme des ESMS pour personnes en situation de handicap*
- ✓ *Les CREAI et la Recherche*
- ✓ *La feuille de route d'une stratégie en protection de l'enfance*
- ✓ *L'observatoire des vulnérabilités*
- ✓ *L'Ecole pour Tous*

#### Restitution des travaux

### **Vendredi 7 juillet**

- Matin :

#### Tour d'horizon des chantiers fédéraux

- ✓ *ARSENE*
- ✓ *Cancer et Handicap*
- ✓ *START*
- ✓ *HANDIDONNEES*
- ✓ *EPOP*
- ✓ *Groupe de travail Protection de l'enfance*
- ✓ *Groupe de travail Transformation de l'Offre*
- ✓ *Groupe de travail Communication*



#### Le regard des personnes qualifiées du Conseil d'administration de l'ANCREAI sur les échanges lors du séminaire

#### Bilan du Séminaire et perspectives de travail de la Fédération ANCREAI

## 2/ Outils au service des CREAI

La Fédération nationale des CREAI a pour mission de soutenir les CREAI dans leurs différentes actions. Pour ce faire, elle met à la disposition du réseau divers outils pour les accompagner dans leurs démarches au quotidien.

### a. La veille sur les appels d'offres

La fédération assure une veille des marchés publics sur toute la France grâce à un abonnement à l'outil Klekoon et alerte chaque CREAI quand un marché est susceptible d'entrer dans son champ de compétences.

### b. INTERSTIS : L'INTRANET du réseau des CREAI

Afin de favoriser le partage d'informations et la collaboration entre les CREAI, la Fédération des CREAI a acquis l'outil INTERSTIS, qui permet en quelques clics de partager, consulter et amender, des documents. Sous la responsabilité du chargé de communication de l'ANCREAI, qui en gère les droits d'accès, INTERSTIS devient progressivement l'outil de collaboration entre les professionnels et administrateurs du réseau des CREAI.

Ainsi, l'outil INTERSTIS regroupe plus de 600 utilisateurs, dont près de 450 utilisateurs actifs. Il est également mobilisé pour l'animation des Communautés de Pratique START et la conduite du projet HANDIRECT, en lien avec des CRCDC<sup>1</sup>.



### c. La promotion des travaux conduits par le réseau auprès des acteurs du secteur

La fédération des CREAI a mis en place depuis 2021 une politique pro-active de communication afin de porter à la connaissance du plus grand nombre les travaux conduits par le réseau.

Cette politique porte ses fruits. La Fédération des CREAI a franchi la barre des 5 200 abonnés sur LinkedIn, qui sont des lecteurs assidus de nos publications sur ce réseau social. Ainsi, en 2023, les différents posts de la Fédération ont recueilli plus de 245 170 impressions (personnes intéressées par nos contenus). 27 879 personnes ont cliqué sur nos contenus pour les lire.

La Fédération a également élaboré différents supports de communication pour promouvoir ses événements, outils et projets : programme des journées nationales « école inclusive » et « PCPE », création des kits de communication

---

<sup>1</sup> Centres Régionaux de Coordination des Dépistages des Cancers.

Handidonnées, Arsène, EPoP, START à travers la réalisation de visuels, vidéos, plaquettes, affichettes, bandeaux de signature, emaling etc...

Enfin, les relations presse se sont aussi fortement développées à travers différentes sollicitations de médias spécialisés dans le secteur, que ce soit pour la rédaction d'un article, l'obtention d'une accréditation, la recherche de spécialistes de sujets spécifiques...

La fédération des CREAI a ainsi vu ses communiqués de presse repris dans 12 articles sur Hospimédia, Handicap.fr, Le Média Social, Hopitalia, Flash-Handicap etc...

### **3/ Animation du réseau des CREAI**

Afin d'aider les CREAI à partager leurs compétences et savoir-faire, la Fédération est, à leur demande, à l'initiative de la création de groupes de travail ou de formation interCREAI pour favoriser le partage des savoirs et les échanges de pratiques entre les professionnels du réseau.

#### **a. Groupe de travail InterCREAI : Protection de l'enfance**

Alors que la protection de l'enfance est devenue un enjeu prioritaire des politiques publiques, la fédération a créé un groupe de travail sur la protection de l'enfance qui poursuit les objectifs stratégiques suivants :

- Définir une offre structurée de prestations de la Fédération nationale des CREAI dans le champ de la protection de l'enfance qui puisse répondre aux demandes de formation et d'accompagnement des Conseils départementaux et des associations gestionnaires.
- Rendre visible l'expertise des CREAI sur le champ de la Protection de l'enfance qui s'inscrit naturellement dans l'histoire institutionnelle de ces organismes régionaux.

Ce groupe de travail, qui s'est réuni à six reprises au cours de l'année, a travaillé notamment sur une évolution de l'offre de formation au référentiel HAS sur l'évaluation de la situation (de risque) de danger de l'enfant ainsi que sur une offre de formation d'évaluation de la situation des enfants en cours de mesure.

#### **b. Groupe de travail technique InterCREAI : Transformation de l'offre**

Un groupe de travail Transformation de l'offre a été créé en 2020 pour permettre aux directeurs et conseillers techniques de CREAI de réfléchir collégialement aux principes fondamentaux qui sous-tendent la société inclusive et la transformation de l'offre (le soutien à la citoyenneté et à l'auto-détermination, l'accessibilité de la société et la logique d'intervention par substitution au « droit commun », la nécessaire action des acteurs sociaux et médico-sociaux sur l'environnement pour atténuer les situations de handicap) et les actions, méthodologies et modalités

d'accompagnement des structures et professionnels pour permettre le déploiement de projets de transformation de l'offre.

Au cours de l'année 2023, ce groupe de travail s'est réuni au cours du 1<sup>er</sup> semestre afin d'échanger sur les différents outils et méthodologies utilisés par les conseillers techniques des CREAI pour accompagner les équipes des établissements et services pour personnes en situation de handicap à la transformation de leur offre.

Les travaux de ce groupe de travail ont ensuite été suspendus au profit de la Commission Transformation de l'Offre dont l'ambition est de définir une analyse partagée du réseau sur ce thème. A l'issue des travaux de la commission, le groupe de travail technique sera sollicité pour créer des outils favorisant la déclinaison opérationnelle de l'analyse partagée des CREAI. Ces outils seront ensuite soumis à la Commission Transformation de l'Offre pour validation.

### c. Groupe de travail InterCREAI : Cancer et handicap

En avril 2023, à l'initiative de la fédération, un groupe de travail « Cancer et handicap » a été créé. Il a réuni les collaborateurs des CREAI et des CRCDC<sup>2</sup> déjà impliqués dans la recherche appliquée « La prévention des cancers pour les personnes handicapées vieillissantes en structures médico-sociales et à domicile : promouvoir et accompagner le dépistage » réalisée entre 2020 et 2022 sur quatre départements des régions Nouvelle Aquitaine, Île-de-France, Centre Val-de-Loire et Occitanie.

Ce groupe de travail a été élargi à des conseillers techniques de l'ORS-CREAI Normandie et des CREAI PACA et Corse, Bourgogne Franche Comté et Hauts-de-France intéressés à promouvoir des projets et des dynamiques partenariales concernant cette thématique sur leur territoire.

Les travaux de ce groupe de travail ont permis de déposer un dossier en réponse à un appel à projets de l'INCa intitulé « Agir en santé publique (AGIR-SP 2023) » qui a reçu une réponse positive de financement.

Ainsi, le projet « HANDIRECT - Améliorer la participation au dépistage organisé du cancer colorectal pour les personnes en situation de handicap vieillissantes en établissement médico-social : une expérimentation d'« aller-vers » par le déploiement d'un plan d'actions interrégional » va démarrer à partir de janvier 2024 sur les territoires des régions de la première recherche appliquée. La phase opérationnelle de mise en œuvre du plan d'actions pour améliorer la participation des personnes en situation de handicap vieillissantes au dépistage organisé du cancer colorectal s'accompagnera d'une phase d'étude évaluative.

Les travaux et les outils développés lors de ce projet sont partagés à l'ensemble des CREAI participant au groupe de travail national.

---

<sup>2</sup> Centres Régionaux de Coordination des Dépistages des Cancers

#### d. Groupe de travail InterCREAI : Communication

Un groupe de travail, animé par le chargé de communication de la Fédération, a permis la montée en compétence de certains professionnels du réseau en communication digitale afin de favoriser la diffusion des études et projets conduits par les CREAI dans les territoires. Ainsi, des formations en ligne ont été proposées pour accroître la notoriété des CREAI sur les réseaux sociaux.

#### e. Les Webinaires inter-CREAI

Afin de permettre aux membres du réseau d'échanger sur des projets ou études conduits en Région, des webinaires ont été organisés une fois par mois afin de permettre à chaque CREAI de présenter une étude ou une action conduite dans leur territoire.

9 CREAI ont ainsi partagé leurs études ou projets lors de webinaires de 1h, qui ont réuni au total plus de 148 personnes. Les replays de ces webinaires sont consultables sur Interstis.

### **4/ Interventions dans les journées régionales des CREAI**

La Fédération intervient à la demande des CREAI dans certaines journées régionales afin d'y présenter certains projets nationaux. Au cours de l'année 2023, la fédération est intervenue aux journées régionales suivantes :

- ✓ Les journées régionales « Transformation(s) et Innovation(s) = Pratiques professionnelles x Sens<sup>2</sup> (T=PS<sup>2</sup>) », organisées par le CREAI Bretagne, afin d'y présenter la démarche EPoP
- Les journées régionales « Choisir d'exercer en MAS FAM FDV » organisées par les CREAI Bretagne et Pays de la Loire pour y présenter « D-Pistons, la boîte à outils des dépistages organisés des cancers. »

### **5/ Les CREAI et leur fédération : Un acteur entendu par les pouvoirs publics**

#### a. Les auditions

Les CREAI, véritables lieux-tiers, au croisement du regard des pouvoirs publics, des gestionnaires et professionnels ainsi que des personnes en situation de vulnérabilité, sont un outil technique qui a pour mission d'accompagner la mise en œuvre des politiques publiques de santé dans les territoires mais aussi d'identifier les freins et difficultés rencontrés par les opérateurs de terrain et d'en informer les pouvoirs publics.

Cette place particulière des CREAI et de leur fédération leur permet d'apporter leurs contributions à la réflexion des pouvoirs publics sur les orientations des politiques publiques de santé, tout particulièrement dans le secteur du handicap.

Au cours de l'année 2023, la Fédération nationale des CREAI a contribué aux rapports suivants :

- La mission conduite par Stéphane HAUSSOULIER et Lucie CARRASCO, en lien avec l'IGAS, l'IGESR et l'IGJ, sur le thème de l'inclusion des enfants en situation de handicap relevant de la protection de l'enfance, notamment par une présentation des modalités de fonctionnement de l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou relevant de l'aide sociale à l'enfance en Italie
- Le rapport d'information des députés Servane HUGUES et Alexandre PORTIER sur l'instruction des enfants en situation de handicap de la Délégation aux droits de l'enfant de l'Assemblée nationale
- Le rapport de l'IGAS sur la participation citoyenne directe dans les politiques de solidarité

#### b. Les négociations

La Fédération nationale des CREAI a également œuvré à valoriser et soutenir la place particulière occupée par les CREAI dans la déclinaison locale des politiques publiques. Elle a également sensibilisé les pouvoirs publics à la nécessité de les soutenir financièrement afin qu'ils puissent pleinement accompagner les pouvoirs publics, et tout particulièrement les Agences Régionales de Santé et les Directions Régionales de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, dans les Régions :

- 3 rencontres avec la DGCS et la CNSA sur l'évolution du cahier des charges CREAI
- Un rendez-vous avec Stéphane GALLOIS, Directeur de Cabinet de Charlotte CAUBEL,
- 3 rendez-vous avec le cabinet de Geneviève DARRIEUSSECQ, Ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, chargée des Personnes handicapées
- 1 rendez-vous avec Fadila KHATTABI, Ministre déléguée chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées
- 1 rendez-vous avec Virginie MAGNANT, Directrice de la CNSA
- 1 rendez-vous avec le Cabinet d'Olivier DUSSOPT, Ministre du Travail

#### c. Les concertations

Afin de positionner la fédération et les CREAI au carrefour des acteurs de l'accompagnement des politiques publiques de santé, la fédération participe à des concertations avec les pouvoirs publics dans sa position d'acteur à la croisée des chemins entre les pouvoirs publics, les têtes de réseaux nationales et, plus généralement, les acteurs nationaux de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité.

#### *Les CREAI participent à la réforme de la tarification des ESMS – SERAFIN-PH*

Depuis janvier 2015, la fédération est membre du Groupe Technique National (GTN) sur la réforme de la tarification des établissements et services en faveur des enfants et adultes handicapés.



Tout au long de l'année 2023, la Fédération nationale des CREAI a apporté sa contribution aux débats d'un point de vue technique sur les méthodologies et résultats des enquêtes et études nationales de coût ainsi que sur les différents scénarii d'évolution de la tarification des établissements et services médico-sociaux (ESMS).

L'ensemble des débats et réflexions des Groupes techniques nationaux ont été portés à la connaissance des Directeurs de CREAI ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration afin de formuler des préconisations fédérales.

### *L'accompagnement au déploiement du référentiel qualité avec la HAS et la FORAP*

A la suite de la convention signée en juillet 2021 avec la Haute Autorité de Santé, la Fédération des CREAI, en lien étroit avec la HAS et la FORAP, a travaillé à l'organisation et la planification de journées régionales d'informations portées par les CREAI et les SRA sur les modalités de mise en œuvre du nouveau référentiel d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Ainsi, une trame commune de programme a été élaboré et les CREAI ainsi que les SRA ont été invitées à saisir conjointement les autorités de tarification et de contrôle déconcentrées ou décentralisées pour organiser des rencontres territoriales.

Ce projet, qui a fait l'objet d'une disposition dans le cadre de l'instruction ministérielle de financement des CREAI en 2022 a été déployé par les CREAI sur l'ensemble du territoire national au cours des années 2023 et 2024.

#### *d. Une politique de partenariat avec les acteurs du secteur*

##### *La Croix-Rouge française*

Depuis 2022, ce partenariat a permis de positionner la Fédération des CREAI au sein de l'équipe ressource nationale EPoP constituée par un binôme salarié par la Croix-Rouge française (chef de projet EPoP et coordinateur national pair EPoP) et un professionnel de la Fédération des CREAI en charge de l'accompagnement des porteurs d'EPoP dans des nouvelles régions, de l'appui technique à l'équipe dédiée de la Croix Rouge au plan national et au développement du site Internet dédié au projet. Ce positionnement a donné lieu à des concertations avec des CREAI volontaires sur le déploiement de cette démarche dans de nouvelles Régions, en lien étroit avec leurs ARS. Ainsi, au cours de l'année 2023, le CREAI Bourgogne Franche Comté et le CREAI-ORS Occitanie ont initié le projet EPoP dans leurs Régions respectives.

##### *Nous aussi*

L'association « Nous Aussi » et l'ANCREAI ont déposé et obtenu le financement d'un projet auprès de la CNSA dans le cadre du développement de deux nouveaux serious-game favorisant la connaissance de leurs droits par les personnes en

situation de handicap intellectuel. Le deuxième a été finalisé en 2023 et le troisième jeu devrait être mis en ligne au début de l'année 2024.

### *Coactis Santé*

L'association CoActis Santé, qui porte notamment les publications Santé BD et la plateforme HANDICONNECT, a sollicité la fédération des CREAI afin qu'elle apporte sa contribution aux travaux actuellement conduit sur le thème de la santé des personnes handicapées vieillissantes.

### *HANDEO*

HANDEO et la Fédération des CREAI ont répondu conjointement en 2023 à des appels à projet de la FIRAH et de l'IRESP pour porter le projet « HandiPPolitique », une recherche participative et appliquée qui porte sur l'implication politique des personnes vivant avec un handicap, quel que soit leur âge et selon deux axes :

- 1) L'exercice du droit de vote des personnes sous tutelle atteintes de déficiences multiples et l'exploration de l'intérêt d'un « relais citoyen » à la personne, qui pourrait être un individu ou un groupe d'acteurs qui veillerait à l'intérêt politique de la personne représentée.
- 2) L'exercice d'un mandat électoral par une personne vivant avec un handicap quelle que soit sa situation

### *Le projet multi-partenarial START*

Le déploiement du projet START sur le territoire et son suivi au plan national s'appuie, tant au plan national que régional, sur des partenariats étroits avec les représentants nationaux et locaux des partenaires historiques du projet : la filière de santé DéfiScience, l'Alliance Maladies Rares, l'Anecamsp, le Collectif DI, la Fehap, Nexem et l'Unapei.

### *Les instances consultatives*

La Fédération nationale des CREAI est sollicitée par les pouvoirs publics pour participer à différentes instances consultatives relatives à la décision publique.

Ainsi, la Fédération des CREAI participe aux instances de concertations suivantes :

- Le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), avec une présence systématique de Sabrina SINIGAGLIA, responsable de projets, études et formations, aux séances plénières mensuelles en qualité de titulaire. Elle représente également la Fédération dans la Commission Education, scolarité, enseignement supérieur et coopération entre éducation ordinaire et éducation adaptée ainsi qu'à la Délégation International et Europe, application des conventions. Antoine FRAYSSE, Délégué fédéral, participe à la Délégation suivi des avis et à la commission emploi. Muriel POHER, responsable Projets, est présente à la commission Accompagnement des personnes et à la Délégation Territoires.

- Le Groupe Technique National SERAFIN-PH, auquel participe Antoine FRAYSSE,
- L'observatoire de l'habitat inclusif, où Antoine FRAYSSE représente la Fédération des CREAI,
- La Conférence Nationale de Santé, où Antoine FRAYSSE siège en qualité de suppléant de la Fédération nationale des observatoires régionaux de la santé (FNORS),
- Le Comité de Concertation Social et Médico-social de la HAS, où la Fédération nationale des CREAI est représentée par Charles ALEZRAH, président du CREAI-ORS Occitanie, et Sara CALMANTI, directrice du CREAI Bretagne.

Dans ces différentes instances, les représentants de la fédération apportent leurs expertises et leurs connaissances des difficultés rencontrées par les acteurs de terrain afin d'éclairer les décisions de leurs regards.



## Partie 3 : Les projets portés par la fédération et les CREAI au service des acteurs du secteur

### 1/ Les études et notes documentaires

Le développement des études ainsi que le soutien au déploiement de projets, guides et outils méthodologiques constituent une activité importante de la Fédération qui assure une coordination étroite avec l'ensemble des CREAI pour la conduite de ces différents projets.

#### a. UEMA et EMAS

En lien avec l'une des principales priorités des politiques publiques dans le secteur du handicap, l'école inclusive, de nombreux CREAI ont conduit des études sur les dispositifs innovants favorisant l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap.

Ainsi, à partir des études conduites par les CREAI Auvergne Rhône Alpes, Bourgogne Franche-Comté, Grand-Est et Nouvelle Aquitaine sur les Unités d'Enseignements Maternelle Autisme (UEMA), celles conduites sur les Equipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation par les CREAI Auvergne Rhône Alpes, Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire, la Fédération des CREAI a débuté en 2023 la rédaction, à la demande de la CNSA, d'une note présentant les résultats des travaux conduits par les CREAI.

Cette note doit notamment permettre, à partir de l'analyse de ces différentes études, d'identifier, au plan national, les forces et faiblesses des EMAS et des UEMA. Elle devrait être remise à la CNSA dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

#### b. Etat des lieux du déploiement des PCPE sur le territoire national

A la demande de la CNSA, la Fédération des CREAI a conduit en 2022 une étude nationale sur l'offre d'accompagnement par les PCPE sur l'ensemble du territoire national. A partir d'un questionnaire élaboré en étroite concertation avec la CNSA et diffusé aux PCPE par l'intermédiaire des ARS, cette étude a permis de dresser un premier état des lieux de cette nouvelle modalité d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Cet état des lieux quantitatif a été complété des résultats des études conduites par les CREAI sur les PCPE dans les Régions Auvergne Rhône Alpes, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire.

Les résultats de cette étude ont été remis à la CNSA au 1<sup>er</sup> semestre 2023. Les principaux enseignements de celle-ci sont les suivants :

- ✓ Une forte hétérogénéité de la répartition et de la taille des PCPE dans les territoires : à titre d'exemples, il existe deux PCPE interdépartementaux en Région Normandie pour 57 PCPE en Région Auvergne-Rhône-Alpes.

- ✓ Une diversité du nombre de personnes accompagnées par un PCPE : si en Bretagne, chaque PCPE accompagne en moyenne 212 personnes par an, ce nombre est de 42 en Auvergne Rhône Alpes et de 23 en Pays de la Loire
- ✓ Une hétérogénéité des publics accompagnés : si dans certaines Régions (Ile-de-France, Hauts-de-France...), les PCPE sont agréés pour accompagner tout type de situation de handicap et de tous âges, certaines Régions (Auvergne Rhône Alpes, Pays de la Loire, Occitanie...) ont pris le parti de spécialiser leurs PCPE par âge (adultes/enfants) et/ou par type de handicap.
- ✓ Cette diversité des PCPE en termes de nombre, de file active, de publics accompagnés se traduit également sur les dotations qui leur sont allouées annuellement (de 103 000 € en Bourgogne Franche Comté à 568 000 € en Ile de France, avec une moyenne de 207 000 € au plan national) ainsi que sur la taille de leurs équipes.

Ce premier travail national sur les PCPE a conduit la CNSA à engager des travaux sur un rapport d'activité harmonisé des PCPE au plan national, auquel la Fédération et le réseau des CREAI ont été étroitement associés. Cette étude a également nourri les débats et réflexions des participants à la journée nationale PCPE.

## 2/ Les outils

### a. Nos Droits Aussi



En 2019-2020, l'association d'autoreprésentation « Nous Aussi » a réalisé un projet « Le droit de vote, c'est maintenant ! » en collaboration étroite avec la Fédération nationale des CREAI. L'objectif était de développer l'autonomie des personnes en situation de handicap intellectuel face au vote, et ainsi contribuer à leur accès à la citoyenneté.

Un des outils opérationnels développés a été un *serious game*, « Nos Droits aussi », accessible en ligne pour s'entraîner au vote. Dans la continuité de ce projet, l'association Nous Aussi a souhaité développer deux autres plateaux de jeu afin de favoriser la prise de conscience et l'appropriation d'autres droits fondamentaux. La CNSA et AXA ont soutenu la réalisation de ce deuxième projet.

Ainsi, un deuxième *serious game* doit faciliter l'exercice effectif des droits individuels reconnus aux personnes en situation de handicap intellectuel accompagnées par des établissements et services médico-sociaux.

Dans le prolongement de cette démarche, le troisième *serious game* a pour objectif de permettre à ces personnes de jouir d'une pleine citoyenneté en les accompagnant dans la découverte et l'appropriation de tous leurs droits dans la société.

Afin de développer ces deux nouveaux *serious game*, les CREAI Bretagne, Ile-de-France, Normandie et Paca-Corse ont échangé avec des délégations départementales de l'Association « Nous Aussi » afin de définir les attentes

pédagogiques, le public cible, les apports pédagogiques recherchés ainsi que les grands principes de jouabilité attendus.

Ce premier travail a permis de définir différents scénarii de scénettes qui ont été discutés avec les Délégations Nous Aussi engagées dans la démarche pour s'assurer notamment de leurs pertinences et de leurs bonnes compréhensions par les personnes en situation de handicap intellectuel.

Ces différentes scénettes seront ensuite intégrées dans une application et sur le site Internet de « Nous Aussi » sous un format *serious game* : les personnes accèdent à une scénette expliquant la situation d'une personne et le droit dont il peut bénéficier, une question à réponses multiples est ensuite posée pour impliquer le joueur et des explications sont ensuite données au regard de la réponse donnée. Le CREAI Nouvelle-Aquitaine est en charge du développement informatique de ces deux *serious game*.

A l'occasion de la date anniversaire de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le 11 février 2023 le deuxième *serious game* a été publié sur le site de l'association Nous Aussi et sur les stores Android et Apple :



Après la publication, les ressources du *serious game* ont été mobilisées lors de présentations et séances collectives d'information/formation sur les droits des personnes en situation de handicap au sein de services et établissements médico-sociaux, lors de congrès et journées d'études organisées par des associations d'auto-représentants de personnes en situation de handicap ou des associations de représentants de celles-ci.

Ainsi, des professionnels et des personnes en situation de handicap intellectuel ont expérimenté les outils pour faire connaître leurs droits aux personnes accompagnées.

La Fédération a eu l'occasion de co-animer une présentation de l'outil « Nos Droits Aussi » avec un adhérent Nous Aussi et trésorier de la délégation Nous Aussi des Hauts de Seine (92) lors de la journée d'échanges et d'étude organisée le 16 novembre 2023 par l'association d'aide aux IMC du Nord et de l'Est à Tassy (51).

À l'occasion du 10e Congrès de Nous Aussi le 22 novembre 2023 à l'Université de Valenciennes, elle a présenté et fait tester « Nos Droits Aussi » à des personnes en situation de handicap et des professionnels du secteur médico-social.

Le troisième *serious game* sera mis en ligne au premier semestre 2024.

## b. HANDIDONNEES



Depuis 2004, le CREAI Provence-Alpes-Côte-d'Azur-Corse publie tous les deux ans un document présentant des résultats statistiques sur les caractéristiques des situations de handicap et des équipements médico-sociaux, élaborés à partir de données existantes (CAF, MSA, DREES, Éducation nationale, AGEFIPH, etc.) et/ ou des études régionales réalisées principalement par le CREAI.

En 2015, un groupe de travail national a été créé au sein de la Fédération nationale des CREAI pour revisiter les indicateurs proposés et créer une trame nationale dans la perspective de proposer, dans toutes les régions, un panorama régional des données du handicap. Cette démarche, présentée à la DGCS et la CNSA, a été reprise par les pouvoirs publics qui, dans l'instruction annuelle relative au financement du réseau des CREAI, mentionnent comme chantier prioritaire HANDIDONNEES.

A la demande de l'ARS Nouvelle Aquitaine, le panorama des données dans cette Région a été réalisé sur un support numérique, [handidonnees.fr](http://handidonnees.fr). déclinable à l'identique dans toutes les Régions. Ainsi, dans 5 Régions (Bretagne, Grand-Est, Ile-de-France, Nouvelle-Aquitaine et PACA Corse), des indicateurs régionaux et départementaux relatifs à l'accompagnement des personnes en situation de handicap sont désormais accessibles au grand public et actualisés régulièrement.

La Fédération nationale des CREAI soutient pleinement cette démarche et a inscrit HANDIDONNEES dans ses orientations stratégiques prioritaires. Ainsi, en 2020, le projet HANDIDONNEES est devenu un projet national, intégré à la convention annuelle d'objectif signée avec la DGCS et la CNSA.

Les CREAI ayant déployés HANDIDONNEES dans leur territoire ont ainsi conduit des travaux au service du réseau en procédant au traitement des données pour l'ensemble des départements et régions du territoire national.



Parallèlement, la fédération a entrepris des démarches auprès de différents pourvoyeurs de données (CAF, MSA, Éducation nationale, CNSA, DREES....) afin d'avoir accès aux bases nationales de données jugées utiles et pertinentes par le groupe de travail HANDIDONNEES du réseau des CREAI.

En 2022, une convention a été signée avec la CNSA pour obtenir l'accès aux données des MDPH ainsi que celles issues des tableaux de bord de l'ANAP. L'accès à ces données devait permettre une actualisation annuelle des informations qui figureront sur HANDIDONNEES, notamment celles concernant l'offre en établissements et services médico-sociaux et les personnes qu'ils accompagnent.

Parallèlement, certaines données issues des indicateurs des tableaux de la performance étant identifiantes, un dossier de demande d'autorisation a été déposé auprès de la CNIL qui l'a validé en octobre 2022.

Grâce à ce travail, HANDIDONNEES présente depuis janvier 2023 un très grand nombre de données sur les personnes en situation de handicap et l'offre d'accompagnement au niveau de tous les départements, toutes les Régions et au plan national.

Cet outil semble être devenu incontournable dans les territoires. Ainsi, il a été consulté près de 18 000 fois au cours de l'année 2023.

En 2023, la CNSA n'a pas souhaité communiquer à la Fédération des CREAI les résultats des tableaux de bord de la performance 2022 et HANDIDONNEES n'a pu être que partiellement actualisé.

Elle a demandé à la Fédération des CREAI de lui adresser une proposition de feuille de route d'évolution d'HANDIDONNEES, intégrant une refonte de sa gouvernance afin que la CNSA soit associée au pilotage de cet outil, ainsi que l'ensembles des pourvoyeurs de données publiques.

Fin 2023, aucun retour n'a été fait sur cette note et le site ne peut être actualisé malgré son utilité pour les décideurs publics et les organismes gestionnaires en territoires.

### c. ARSENE



Outil de management de la démarche qualité pour le secteur social et médico-social du réseau des CREAI depuis janvier 2017, l'outil ARSENE a fait l'objet en 2022 d'une profonde refonte afin de répondre aux exigences posées par le référentiel

unique d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux de la Haute Autorité de Santé.

Ainsi, à partir d'un travail de correspondance entre les différents référentiels d'ARSENE et le référentiel unique de la HAS, les utilisateurs d'ARSENE peuvent publier un rapport qui leur permet de savoir où ils se situent par rapport aux différents critères qualité énoncés par la HAS.



Ce travail de mise en correspondance a été réalisé sur les référentiels Adultes en situation de handicap, enfance en situation de handicap, protection de l'enfance et personnes âgées. Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023, les référentiels ESAT, SAVS, SESSAD et PJJ ont également été actualisés.

Parallèlement, un travail de développement a été entrepris pour créer le module ARSENE ENQUETE USAGERS. Cet outil doit permettre d'interroger directement les personnes accompagnées sur leur perception de la qualité des accompagnements et le respect de leurs droits par la structure qui les accompagne au regard des critères posés par le référentiel HAS.

Cet outil en Facile A Lire et A Comprendre et répondant à la norme RGAA d'accessibilité des sites internet, permettra ainsi aux personnes accompagnées de pouvoir s'exprimer librement sur la qualité de leur accompagnement, pourra nourrir le plan d'amélioration continue de la qualité des structures et leur permettra d'étayer l'application de la méthode « accompagné traceur » mise en œuvre par les évaluateurs externes.

Il sera mis à disposition des organismes gestionnaires au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

# 1035

 ESSMS abonnés à ARSENE en 2023

### 3/ Journées nationales

En 2022, le Conseil d'administration de la Fédération des CREAI a décidé de faire évoluer le modèle des journées nationales en favorisant une approche non par catégories de structures comme précédemment mais par type de public (Enfants/Adultes) ou thématiques.

Ainsi, en 2023, deux journées nationales ont été organisées sous ces nouveaux formats.

#### a. La journée nationale « Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées »



En étroite concertation avec un collectif national de responsables de PCPE, cette journée, qui a eu lieu le 4 mai 2023 à Paris, avait pour thème : « EVALUATION, COORDINATION ET PRESTATIONS : Diversité et apports des PCPE dans la réponse aux besoins des personnes sur un territoire. »

Cette journée a réuni plus de 350 professionnels venus échanger sur les questions de valorisation de la fonction d'appui ressources dans les territoires, accompagnement de l'évolution des pratiques professionnelles des acteurs du secteur médico-social mais aussi de la société civile, place des PCPE dans les coopérations territoriales etc...

Ces journées ont recueilli un taux de satisfaction de

**83%**



## PROGRAMME DE LA JOURNEE

2 conférences plénières :

- « Rôle et ambition des PCPE : *Garantir un accompagnement adapté et choisi pour chacun* », avec Bénédicte AUTIER, Directrice de l'accès aux droits et des parcours, et Fanny THIRON, Responsable du pôle appui à la transformation de l'offre, CNSA
- « Portrait national des PCPE » avec Antoine FRAYSSE, Délégué fédéral

2 Table-rondes :

- « Attentes, besoins et autodétermination : *Les PCPE au cœur d'une évaluation au service du parcours des personnes* » avec Julien JOUFFLINEAU, PCPE SAAS de la Mayenne (ADAPEI, EKLA, GEIST), Anabelle TISSIER, Responsable du PCPE RSVA, Normandie, Périne CAGNARD, Assistante projet et parcours de vie, ALEFPA, Laurine SZYMCZAK, Adulte accompagnée par le PCPE 51 et Alain SZYMCZAK, Parent d'une adulte accompagnée par le PCPE 51
- « Quels regards sur les PCPE par les dispositifs de coordination et de coopération territoriale ? » avec Véronique MONTAGERAND, Conseillère technique auprès du recteur de Lyon Julie RICHARD, Pilote de la communauté 360 dans le Rhône, Hélène MOCQUARD, Cheffe de projet coordination inter-territoriale du Dispositif d'Appui à la Coordination Territoriale d'Ille et Vilaine, Elodie LAGACHE, Coordinatrice de l'ERHR de Champagne Ardenne

6 ateliers :

- Encore un PCPE, un PCPE pour rien ?
- Évaluez-moi !
- PCPE et MDPH : je t'aime moi non plus
- Confiance pour confiance, on travaille avec des libéraux
- Ressourcez-vous !
- Tirez-moi le portrait

### b. Les journées nationales « Ecole Inclusive ! Ecole Pour tous ? »

Le Creai Bourgogne Franche Comté, le Creai Auvergne Rhône Alpes et la Fédération des Creai ont organisé les 1ères Journées nationales Ecole Inclusive, du 13 au 15 novembre 2023 au Centre des Congrès de Lyon.

Le programme de ces journées a été élaboré en concertation étroite avec des Responsables de structures pour enfants en situation de handicap et des représentants de l'Éducation nationale des Régions Auvergne Rhône Alpes et Bourgogne Franche Comté. Il a permis d'offrir aux participants des temps d'échanges sur des retours d'expériences, notamment étrangères (Portugal et Italie), d'identifier les freins et leviers à l'école pour tous et d'échanger sur les politiques publiques en cours de déploiement.



Ces journées ont rencontré un très grand succès avec plus de 1400 participants du secteur médico-social, très majoritairement, mais aussi de l'Éducation nationale.

**82%** des participants ont été satisfaits de ces journées



## PROGRAMME DES JOURNEES

3 conférences plénières :

- « Évolutions historiques du médico-social et de l'Éducation nationale et sémantique des modèles vers l'inclusion » avec Murielle MAUGUIN, Maître de conférence en droit public, Directrice de l'INSEI et Philippe AUBERT, Auteur, Conférencier
- « De l'éducation spécialisée à l'éducation inclusive : l'expérience du système éducatif portugais » avec David RODRIGUES, Professeur à l'Université de Lisbonne, Président de l'ONG "Pro-Inclusion", membre du Conseil National de l'Éducation
- « Mettre en musique les annonces de la Conférence Nationale du Handicap sur l'école pour tous » avec Stéphane HAUSSOULIER, Président du conseil départemental de la Somme, Chargé d'une mission nationale sur l'enfance et le handicap

3 Table-rondes :

- « Entre peurs des risques et idées reçues : d'autres marges de manœuvre sont possibles » avec Bruno PY, Professeur de droit privé spécialisé en droit médical, Université de Lorraine - Sarah CARVALLO, Professeure d'université en philosophie à l'Université de Franche-Comté et membre de l'Espace de Réflexion Ethique de Bourgogne-Franche-Comté
- « Témoignage de parents » avec Florence BARTHELEMY, Claudine CHABRIER, Nathalie MORAND et Damien VICCIN
- « Faire équipe en situation d'inter-métiers pour replacer l'enfant au cœur de son territoire de vie » avec Alexandre MOINE, Professeur des Universités en Géographie à l'Université de Franche-Comté (UMR THÉMA CNRS) et Liliane PELLETIER, Professeur des Universités en Sciences de l'éducation à l'Université Lumière Lyon 2 (ECP)

2 « Pas de côtés » :

- « Dessine-moi l'école de demain », théâtre participatif animé par la troupe 3pH - petits pas pour l'Homme, Facilitateurs en intelligence collective
- « Pour de nouveaux jeux et de nouvelles perceptions : agir par le plaisir et la créativité » avec Philippe FORGET, Chef d'orchestre et de chœur, auteur, compositeur et directeur artistique

12 ateliers :

- Les clés de la coopération : retours d'expériences Croisement de regards autour de la formation des professionnels
- Un projet, des projets : quelles articulations pour les enfants ?
- Je t'écoute, tu m'écoutes, on s'écoute : l'autodétermination en question
- Trop de coordination, tue la coordination... : qui a le leadership ?
- Parents, élèves : tous concernés par l'école inclusive !
- La fonction ressource - Qui ? Quoi ? Quand ? Comment ?
- Conception universelle des apprentissages : sur les chemins de l'école pour tous
- Quelle place pour les paramédicaux à l'école ?

- Du partage d'informations au partage des locaux
- Il n'y a pas que l'école dans la vie, il y a le péri-sco aussi !
- L'école rêvée des enfants
- Être un enfant scolarisé comme les autres : l'accès aux droits et à la base élève

#### 4/ Programmes nationaux

La structuration des CREAI en réseau favorise l'essaimage et la déclinaison de formations nationales en régions, animées par les professionnels des différents CREAI. Ces formations permettent d'une part de se fédérer autour de projets communs, de développer une expertise collective dans l'ingénierie de formation et d'autre part d'utiliser davantage les expertises et connaissances cumulées par les CREAI au travers de leurs études et de leurs accompagnements techniques, pour les mettre à profit dans les formations des acteurs de terrain.

En effet, si l'appui à la transformation des organisations passe prioritairement par des études permettant d'identifier des phénomènes nouveaux et de faire des préconisations concrètes, l'amélioration et l'évolution des pratiques professionnelles passent en grande partie par des formations auprès des acteurs de terrain.

- a. **START : Soutenir l'amélioration des pratiques, la transformation de l'offre et faciliter l'accès aux ressources territoriales dans le champ des Troubles du Neuro-Développement en réponse aux aspirations et aux besoins des personnes.**

Né de l'analyse des politiques publiques menées dans le champ du handicap, plus spécifiquement dans le champ des handicaps cognitifs, le projet START (Service Territorial d'Accès à des Ressources Transdisciplinaires) contribue à apporter une réponse aux limites d'une approche catégorielle trop exclusive des troubles du neuro-développement.

Dans le prolongement de plus de 5 années de travaux multi-partenariaux et transdisciplinaires de conception puis de diffusion, l'expérimentation du projet START en Auvergne Rhône Alpes et en Ile de France, a pu être évaluée, modélisée pour être pérennisée et entrer dans le droit commun de la formation.

Tout en restant multipartenarial\*, après une phase de concertation et d'échanges entre la filière DéfiScience, la CNSA et la Fédération des CREAI, le projet s'est rapproché le 1<sup>er</sup> janvier 2022 de la Fédération et du réseau des CREAI dans la perspective d'un essaimage national progressif, avec la volonté de capitaliser sur les réflexions et les travaux déjà conduits mais aussi de contribuer à enrichir cette démarche avec le concours de tous, à chaque fois que le projet s'installe en régions. Ce projet s'inscrit pleinement dans l'objectif national de transformation de l'offre d'accompagnement et de soins, dans une logique de parcours au plus près des besoins de la personne, comme un outil original de la stratégie nationale autisme et TND.

- ✓ L'amélioration des pratiques, le renforcement de la coopération des acteurs en territoire et de la mise en œuvre d'un certain nombre de dispositifs

En réponse à la diversité et à la complexité des situations, les fondamentaux et objectifs de START sont de :

- Améliorer et décloisonner les pratiques professionnelles de l'accompagnement et du soin d'enfants et d'adultes présentant un ou plusieurs TND,
- Impulser de nouveaux modes de coopération et encourager l'interconnaissance,
- Faciliter l'accès aux ressources territoriales,

de façon à permettre aux différents acteurs d'un territoire donné, de co-construire le projet individualisé d'une personne en tenant compte de ses souhaits, de ses compétences et fragilités, de ses besoins de soutien, ce qui suppose de bien connaître le fonctionnement de la personne.

START peut renforcer la mise en œuvre de Plateforme de Coordination et d'Orientation TND, de plateformes de services, de Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées, de petites unités résidentielles situations complexes adultes, de Communautés 360 et encourager les passerelles entre différentes ressources territoriales. START peut également bénéficier aux professionnels de DAC, de CPTS.

Il sert également tous les principes de la transformation de l'offre : autodétermination, réponse individualisée, parcours, coresponsabilité et société plus inclusive.

✓ Vers une amélioration continue et collective des pratiques professionnelles par la mise en œuvre de communauté de pratiques professionnelles

Le projet prévoit l'expérimentation de communautés de pratiques professionnelles en régions et d'un réseau créatif de pratiques, en partenariat avec Kedge Business School de façon à :

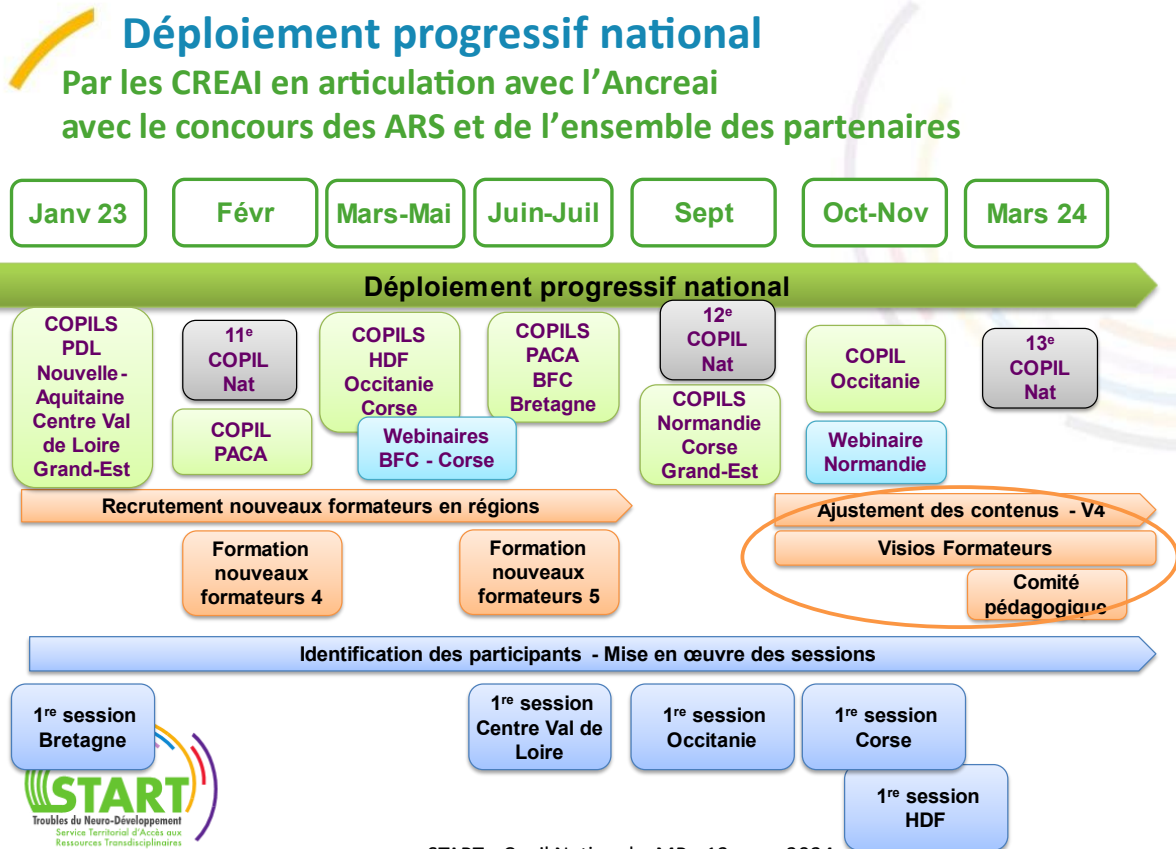
- Encourager et soutenir les professionnels et autres acteurs engagés dans l'amélioration et l'enrichissement de leurs pratiques,
- Faire vivre et renforcer les valeurs et principes de coopération et d'intervention que promeut START,
- Valider et faire circuler entre les régions les bonnes pratiques et pratiques inspirantes.

Dans le cadre du déploiement de START, les missions de la Fédération des CREAI consistent à :

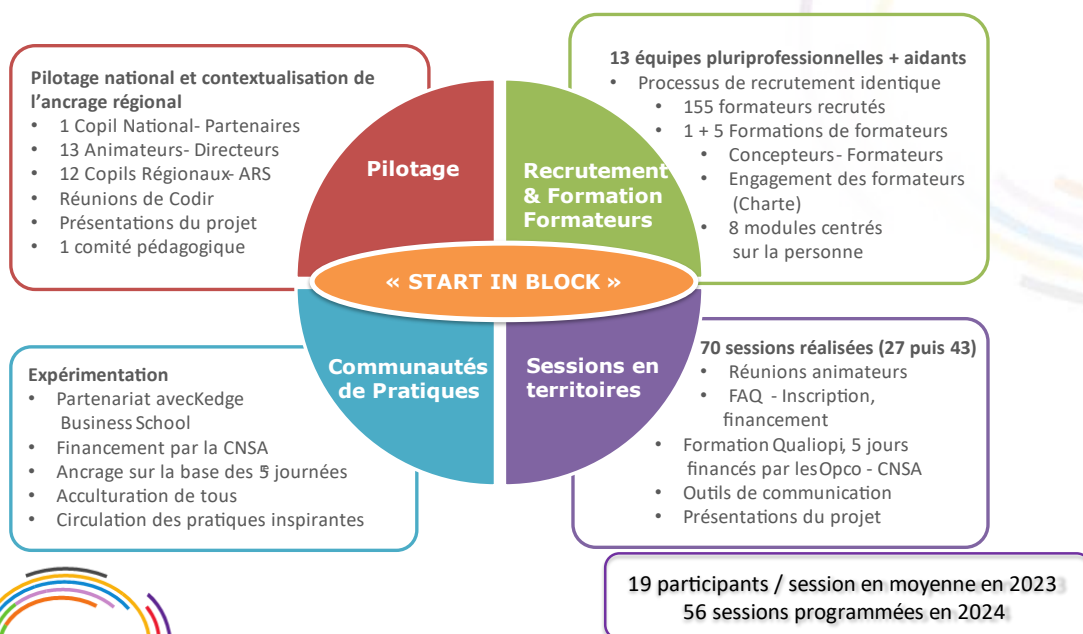
- Animer le Copil National dans lequel sont présents tous les partenaires et soutiens nationaux,
- Contribuer aux Copils Régionaux mis en place avec le concours des ARS,
- Favoriser les échanges entre CREAI, entre animateurs START en région,
- Contribuer au recrutement des formateurs en région,
- Organiser et financer les sessions de formation de formateurs,
- Faire connaître le projet conjointement avec les CREAI : élaborer et mettre à la disposition des CREAI les outils de communication utiles au déploiement du projet,
- Actualiser le socle commun de connaissances, tenant compte des retours d'expériences et de la mise en œuvre des politiques publiques du champ,
- Faciliter le lancement des Communautés de pratiques professionnelles en régions et structurer le réseau national créatif de pratiques, en partenariat avec Kedge Business School,

- Penser et mettre en œuvre les développements ultérieurs de START et son articulation avec d'autres chantiers dans le cadre de la transformation de l'offre.

## Les principales étapes du déploiement de START en 2023



## START : Un « passage à l'échelle » progressif France entière Toutes les régions dont la Corse sont engagées à des stades différents



START - Copil National - MP - 13 mars 2024

Le Comité de Pilotage National s'est réuni 12 fois dont deux fois en 2023.

5 formations de formateurs ont pu être organisées par la Fédération des CREAI, dont deux en 2023. Ce sont désormais 156 formateurs en régions mobilisés, professionnels du soin, professionnels de l'accompagnement, aidants en responsabilité associative, réunissant une palette unique de compétences et d'expériences.

34 sessions en territoires ont pu être organisées en 2023, faisant suite aux 27 sessions issues de l'expérimentation et 9 premières sessions en 2022. Le projet est accessible fin 2023 partout en France métropolitaine, y compris en Corse, dans un souci de cohérence nationale, de Brest à Marseille, en passant par Nancy et Lille. Le projet est éligible à des financements auprès des OPCO, pour tout professionnel dit de seconde ligne, quelle que soit sa discipline, quel que soit le secteur de son intervention, même si l'accès de certains professionnels reste à faciliter (Education nationale, libéraux, protection de l'enfance).

La nouvelle stratégie TND, publiée fin 2023, valide ainsi les orientations du projet en raison notamment de l'intrication des troubles pour une même personne et hisse la formation au rang des priorités. L'exercice « inter » de mise en œuvre de sessions croisées dans le but d'encourager les coopérations en territoires, suppose malgré tout une préparation significative de la part des CREAI et conformément à la phase d'expérimentation, le rôle des ARS et des partenaires en région à l'occasion des Copils régionaux, ne se dément pas.

Dans le sillage des sessions croisées en territoires et de la 5<sup>e</sup> journée de retour d'expériences, un travail d'appropriation de la dynamique de Communautés de

pratiques professionnelles est enclenché, avec tous les animateurs START en régions, auprès des participants des sessions START, avec le concours de Kedge Business School, de façon à ce que les communautés voient le jour courant 2024.

Pour plus d'informations sur le projet : <https://ancreai.org/start-service-territorial-daces-aux-ressources-transdisciplinaires-dans-le-champ-des-tnd/>

- b. EPoP – la méthodologie de la démarche qui soutient le développement de l'intervention par les pairs

Depuis 2021, la méthodologie d'EPoP est déployée dans des territoires pilotes des régions Hauts de France (porteur CREA I Hauts-de-France) et Nouvelle-Aquitaine (Co-porteurs : LADAPT, FISAF et Croix-Rouge française).

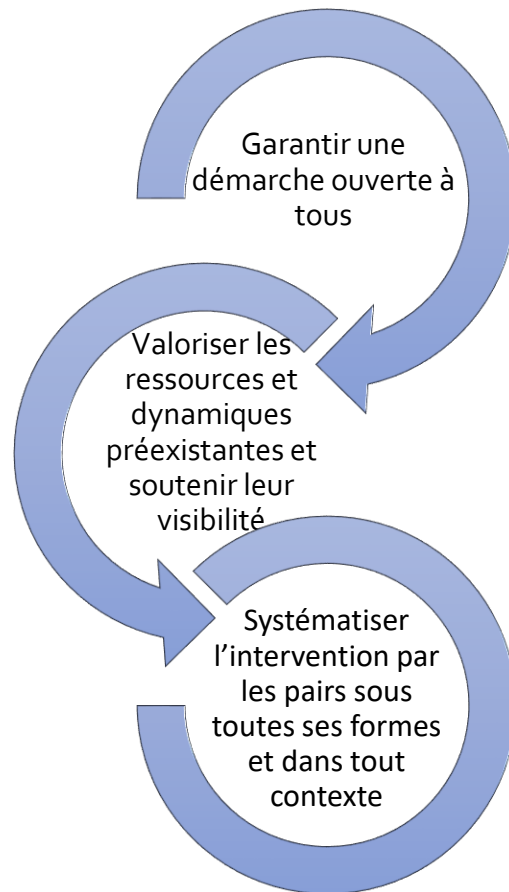
Une **coordination nationale** est assurée par une équipe ressource nationale composée par deux professionnels de la Croix-Rouge française et un professionnel de l'ANCREAI, en appui technique au binôme de la Croix-Rouge française et en charge d'accompagner des nouveaux territoires s'intéressant à cette démarche multipartenariale.

Les **équipes d'EPoP en région et au national** sont composées par des professionnels mobilisant leurs savoirs expérientiels (=personnes en situation de handicap ayant de l'expérience en tant qu'intervenants-pairs) et des professionnels sensibles aux valeurs portées par la démarche avec des compétences en accompagnement de projets.

**Cette démarche est composée d'un ensemble d'étapes et actions à réaliser sur les différents territoires avec l'objectif de soutenir le pouvoir d'agir et la participation des personnes en situation de handicap en promouvant de façon structurante le recours à l'intervention par les pairs.**

Les **finalités** recherchées sont :





Ces finalités peuvent être atteintes en proposant une méthodologie structurante comme celle d'EPoP visant à :

1. Fédérer les différents acteurs du territoire qui sont déjà investis dans des projets d'intervention par les pairs,
2. Susciter l'intérêt d'autres qui seraient potentiellement intéressés à en réaliser,
3. Diversifier les occasions d'intervention des intervenants-pairs en fonction de leurs souhaits d'intervention.

La démarche EPoP s'adresse :

- à toutes les personnes en situation de handicap souhaitant devenir futurs **intervenants-pairs** et/ou avoir une mission complémentaire à leur métier initial en mobilisant leurs savoirs expérimentiels,
- aux professionnels d'établissements et services médico-sociaux, d'entreprises, d'organismes du service public, d'hôpitaux, d'écoles, etc., adhérant à une vision/démarche inclusive et souhaitant devenir des **référénts de l'intervention par les pairs** dans leur lieu de travail (= ambassadeurs de l'intervention par les pairs),
- à **tout acteur pouvant bénéficier de l'intervention par les pairs** (personnes en situation de handicap, aidants familiaux, professionnels, décideurs publics, etc.).

En généralisant le recours aux interventions par les pairs, cette démarche contribue à rendre les personnes en situation de handicap des acteurs

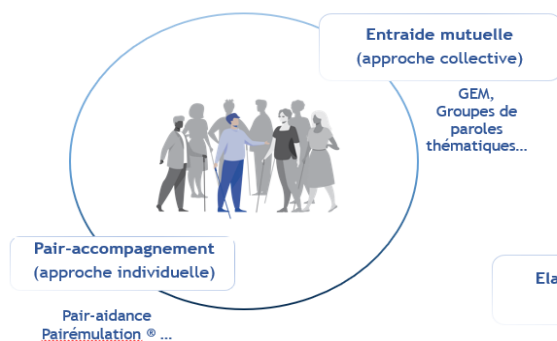
incontournables des transformations de la société pour la rendre plus accessible et inclusive.

En effet, dans la démarche EPoP **la mobilisation des savoirs experientiels des personnes peut être réalisée en intervenant auprès d'acteurs et dans des domaines diversifiés.**

## L'intervention par les pairs selon EPoP |

C'est intervenir auprès d'autres personnes en situation de handicap:

### Pair à pair



C'est aussi intervenir auprès d'autres acteurs (professionnels, proches aidants, ...) et dans différents contextes (institutions, administrations, entreprises...):

### Participation & conception par les pairs



L'ensemble des actions de la démarche est réuni en 5 axes :

- 1) **PILOTAGE/COORDINATION** par les équipes nationales et régionales et des instances de gouvernance nationales et territoriales : COPIL national (équipes EPoP nationale et régionales + partenaires majoritairement nationaux), COPIL régionaux (équipes EPoP régionales et représentants équipe nationale + partenaires régionaux), Comités départementaux/territoriaux (équipes EPoP régionales + partenaires locaux)).
- 2) **FORMATIONS TERRITORIALES** : formations socle des intervenants-pairs et des référents de l'intervention par les pairs,
- 3) **ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAL** : Accompagnement individuel et collectif au long cours à la réalisation des projets des intervenants-pairs et des référents de l'intervention par les pairs par les équipes régionales,
- 4) **ANIMATION TERRITORIALE** : Organisation de journées et présentations/mises en relation par les équipes régionales afin d'élargir le nombre de partenaires et les occasions d'intervention des intervenants-pairs,
- 5) **BOÎTE À OUTILS NATIONALE** : site national sur l'intervention par les pairs avec des supports et outils de communication, d'orientation, de mise en relation, de soutien et conseils juridiques, un annuaire des intervenants-pairs et un espace d'échange sur les pratiques d'intervention entre intervenants-pairs.

De 2021 à fin 2023, **150 personnes ont participé à la démarche** :

- **70 personnes en situation de handicap**
- **80 professionnels du secteur médico-social, de mairies ou de l'Agence Régionale de santé.**

**Plus de 300 professionnels (établissements et services médico-sociaux, services et/ou établissements publics, centres de formation, entreprises, etc.) et personnes concernées se sont impliqués activement dans la démarche sur les deux régions pilotes.**

Au sein de l'équipe ressource nationale EPoP, tout au long de l'année 2023 la fédération a :

- participé à la coordination des régions Hauts-de-France et Nouvelle-Aquitaine,
- participé aux travaux de concertation sur les suites à donner à la démarche après les trois années de déploiement dans les deux régions pilotes,
- co-préparé et co-animé le COPIL national, des réunions et des groupes de travail,
- co-préparé et co-réalisé des présentations d'EPoP lors de journées et colloques,
- accompagné les régions Occitanie et Bourgogne Franche Comté à démarrer le déploiement de la démarche sur leurs territoires,
- organisé et animé certains groupes de travail dont celui pour l'élaboration du cahier des charges de la formation des référents de l'intervention par les pairs, celui pour l'élaboration du kit des formations EPoP, celui pour la construction et l'élaboration des contenus ainsi que les tests d'accessibilité du site national.

La rédaction par la fédération du « Guide méthodologique de soutien au déploiement de l'intervention par les pairs » à destination des futurs porteurs de la démarche EPoP est en cours. Une version finale sera disponible au premier semestre 2024 avec les apports des recommandations de l'étude évaluative menée par la FIRAH dans les régions pilotes.

En effet, le déploiement dans les territoires pilotes se terminera au premier trimestre 2024 avec des perspectives de pérennisation de la démarche sur l'ensemble des territoires grâce à la mesure de la CNH d'avril 2023 qui soutient le développement de l'intervention par les pairs et de leur expertise d'usage sur l'ensemble des territoires français.

## **5/ Les formations auprès des structures nationales**

Certifiée Qualiopi au titre des actions de formation depuis 2021, la Fédération des CREAI a vu son certificat renouvelé lors de l'audit de surveillance de 2023. Cette certification permet non seulement aux CREAI de pouvoir financer la participation de leur équipe au titre de la formation professionnelle mais aussi de dispenser des formations auprès de structures d'envergure nationale.

Ces formations auprès des structures nationales sont dispensées soit par des membres de l'équipe de la Fédération, soit par des professionnels du réseau. En 2023, en sus du séminaire et de la journée nationale PCPE, deux formations ont été organisées auprès de structures nationales :

- Une formation à la démarche qualité avec l'outil ARSENE auprès des directeurs de l'Association de Groupements Educatifs, dispensée par Antoine FRAYSSE

- Une formation sur le thème : « AUTODETERMINATION : De la théorie à la pratique quotidienne » auprès des directeurs de l'association HOVIA, dispensée par Aurélie CASSARIN-GRAND, Pauline TURSI, Vincent DEMASSIET, du CREA I Hauts de France, et Sabrina SINIGAGLIA.



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
ACTIONS DE FORMATION

## **Equipe du siège au 31/12/2023**

### **Jacques NODIN, président.**

Bénévole, il préside le Conseil d'administration et le Bureau. Epaulé par le délégué fédéral, il construit les orientations stratégiques à présenter au vote du Conseil d'administration. Accompagné du délégué, il représente la fédération durant les événements extérieurs. Il peut signer les documents officiels au nom de la fédération.

### **Antoine FRAYSSE, délégué fédéral.**

Salarié, il dirige l'organisation de la fédération. Il est le responsable administratif et le supérieur hiérarchique des autres salariés. Il accompagne le président pour représenter la fédération durant les événements extérieurs. Il peut signer les documents officiels au nom de la fédération. Il impulse les projets développés par la fédération et pilote l'entité en suivant les orientations stratégiques votées par le Conseil d'administration. Il représente la fédération dans plusieurs instances. Il participe au Conseil d'administration, au bureau et au CODIR.

### **Dounia EL HENDAWY, assistante de direction.**

Salariée, elle assiste le président et le délégué dans leurs fonctions. Accompagnée d'une comptable extérieure, elle est chargée d'émettre et payer les factures après accord du délégué. Elle s'occupe de la gestion client d'ARSENE. Elle épaulé également la responsable de projets quand cela est nécessaire. Enfin, elle s'occupe de l'organisation des événements internes et externes, tels que le séminaire ou les formations.

### **Sabrina SINIGAGLIA, responsable projets, formations et études.**

Salariée, elle gère les études, les projets et les formations avec le délégué. Elle accompagne le délégué dans la proposition de nouveaux projets puis gère leur mise en œuvre. Elle conçoit et participe aux formations et contribue, en s'appuyant sur un ou plusieurs CREAI, à la recherche puis à la rédaction et à la publication des études. Elle représente la fédération dans plusieurs instances.

### **Muriel POHER, responsable projets.**

Salariée, elle a rejoint la Fédération des CREAI en 2021 pour permettre le déploiement par le réseau des CREAI du projet START sur l'ensemble du territoire national. Elle organise les formations de formateurs, anime le Comité de pilotage national du projet, accompagne les CREAI dans le recrutement de leurs formateurs en Région et veille au bon déploiement du projet. Elle travaille également à la structuration des Communautés de Pratiques à l'issue des 5èmes journées du programme de formation START.

### **Lucien BLEMOU, chargé de communication.**

Salarié, il est chargé de la communication interne et externe. Pour cela, il gère les publications sur le site internet de la fédération et les réseaux sociaux. Il applique la charte graphique, sur les documents que publie la fédération, qui ont été développés avec un prestataire (Isabelle de GROOT). Il s'occupe des relations presse et de l'organisation de certains événements tels que les journées nationales. Il conçoit et développe, avec l'aide de prestataires, des outils pour faire circuler l'information en interne.